



**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°25-2021-063

PUBLIÉ LE 5 AOÛT 2021

Sommaire

Centre Hospitalier Inter-communal de Haute Comté /

25-2015-10-02-00006 - 2015 - Délégation de signature OV à Mme DALOZ (1 page)	Page 3
25-2021-07-22-00010 - 2021 Délégation signature PANNEQUIN C (1 page)	Page 5
25-2021-01-27-00006 - Délégation GB à Mme Gerbet - 2021 (1 page)	Page 7
25-2021-01-04-00026 - Délégation signature OV à A CAILLIOT CH Ornans - 2021 (1 page)	Page 9
25-2021-01-04-00025 - Délégation signature OV à A MECHOUD - 2021 (1 page)	Page 11
25-2021-02-22-00009 - Délégations de signatures gardes administratives - 2021 (2 pages)	Page 13

Centre Hospitalier Inter-communal de Haute
Comté

25-2015-10-02-00006

2015 - Délégation de signature OV à Mme DALOZ

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Olivier VOLLE, Directeur du Centre Hospitalier de Intercommunal de Haute-Comté,

VU l'article L.6143-7 du Code de la santé publique,

VU l'article D. 6143-33 à 36 du Code de la santé publique,

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation permanente de signature est donnée à :

► Mme DALOZ Brigitte Attachée d'administration hospitalière

à l'effet de signer à mon nom tous les documents relatifs aux opérations de liquidation de recettes et d'émission de titres de recettes dans le cadre de l'exécution du budget du Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté

ARTICLE 2 : La présente délégation de signature prendra effet à compter du 1er octobre 2015. Elle peut être retirée à tout moment et prendra obligatoirement fin lorsque le bénéficiaire cessera ses fonctions.

Fait à PONTARLIER, le 2 octobre 2015

Le Directeur

O. VOLLE



Centre Hospitalier Inter-communal de Haute
Comté

25-2021-07-22-00010

2021 Délégation signature PANNEQUIN C

Pontarlier, le 29 juin 2021

DECISION
DELEGATION DE SIGNATURE

Vu la loi 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

Vu les décrets 92-776 du 31 juillet 1992 et 92-783 du 6 août 1992 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements de santé,

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté,

ARRETE

Article 1 Madame PANNEQUIN Concetta reçoit délégation à l'effet de signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté pour la formalité réglementaire ci-dessous :

- Attestation CAF de loyer pour les résidents de l'EHPAD du Larmont situé à Doubs et de l'EHPAD Fernand Michaud situé à Levier.

Article 2 La présente décision prend effet à compter du 22 juillet 2021. Elle peut être annulée à tout moment et prendra obligatoirement fin lorsque le bénéficiaire cessera ses fonctions.

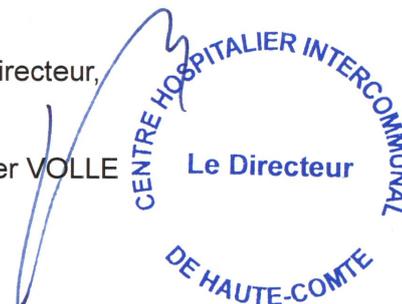
Vu pour acceptation,

Concetta PANNEQUIN



Le Directeur,

Olivier VOLLE



Centre Hospitalier Inter-communal de Haute
Comté

25-2021-01-27-00006

Délégation GB à Mme Gerbet - 2021

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussignée, Gaëlle BLEAU, Directrice Adjointe du Centre Hospitalier de Intercommunal de Haute-Comté, Chargée des Affaires Générales et financières au CHIHC :

VU la Loi hospitalière du 31 juillet 1991 modifiée,

VU les décrets n° 92-776 du 31 juillet 1992 et n° 92-783 du 6 août 1992 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements de Santé,

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à :

▶ Mme GERBET Marie, Responsable finances et dépenses,

à l'effet de signer, dans le cadre des attributions et compétences qui lui sont dévolues en matière d'exécution du budget :

- Les pièces justificatives des dépenses et des recettes relatives à l'exécution du budget
 - bordereaux journal des mandats
 - bordereaux journal des titres de recettes

ARTICLE 2 : La présente délégation de signature prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle peut être retirée à tout moment et prendra obligatoirement fin lorsque le bénéficiaire cessera ses fonctions.

Fait à PONTARLIER, le 27 janvier 2021

Vu pour acceptation

Marie GERBET



La Directrice Adjointe,

Gaëlle BLEAU



Centre Hospitalier Inter-communal de Haute
Comté

25-2021-01-04-00026

Délégation signature OV à A CAILLIOT CH
Ornans - 2021

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Olivier VOLLE, Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté,

VU la loi hospitalière du 31 juillet 1991 modifiée,
VU les décrets n° 92-776 du 31 juillet 1992 et n° 92-783 du 6 août 1992 relatifs à la délégation de signature des directeurs des Etablissements de Santé,

DECIDE

ARTICLE 1 : Pour le Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté, délégation est donnée à Madame Alice CAILLIOT, Directrice Adjointe et Directrice Déléguée du Centre Hospitalier Saint Louis d'Ornans.

ARTICLE 2 : Une délégation de signature est confiée à Madame Alice CAILLIOT pour tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions et en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, tous documents relatifs à la gestion des affaires courantes du Centre Hospitalier Saint Louis d'Ornans.

ARTICLE 3 : Madame Alice CAILLIOT transmettra à la Direction toutes les délégations secondaires de signature qu'il jugera opportun de confier aux personnels relevant de son autorité.

ARTICLE 4 : La présente décision prend effet au 4 janvier 2021. Elle peut être retirée à tout moment et prendra obligatoirement fin lorsque la bénéficiaire cessera ses fonctions.

Fait à PONTARLIER, le 4 janvier 2021

Vu pour acceptation,

Alice CAILLIOT



Le Directeur,

Olivier VOLLE



Centre Hospitalier Inter-communal de Haute
Comté

25-2021-01-04-00025

Délégation signature OV à A MECHOUD - 2021

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Olivier VOLLE, Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté,

VU la loi hospitalière du 31 juillet 1991 modifiée,
VU les décrets n° 92-776 du 31 juillet 1992 et n° 92-783 du 6 août 1992 relatifs à la délégation de signature des directeurs des Etablissements de Santé,

DECIDE

ARTICLE 1 : Pour le Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté, délégation est donnée à Madame Alexandra MECHOUD, Directrice Adjointe chargée des ressources matérielles (achats, logistique, système d'information, travaux, biomédical, sécurité incendie).

ARTICLE 2 : Une délégation de signature est confiée à Madame Alexandra MECHOUD pour tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions et en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, tous documents relatifs à la gestion des affaires courantes du Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté.

ARTICLE 3 : Madame Alexandra MECHOUD transmettra à la Direction toutes les délégations secondaires de signature qu'il jugera opportun de confier aux personnels relevant de son autorité.

ARTICLE 4 : La présente décision prend effet au 4 janvier 2021. Elle peut être retirée à tout moment et prendra obligatoirement fin lorsque la bénéficiaire cessera ses fonctions.

Fait à PONTARLIER, le 4 janvier 2021

Vu pour acceptation,

Alexandra MECHOUD



Le Directeur,

Olivier VOLLE



Centre Hospitalier Inter-communal de Haute
Comté

25-2021-02-22-00009

Délégations de signatures gardes administratives
- 2021

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Olivier VOLLE, Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté,

Vu la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009,

Le Directeur donne délégation de signature aux personnels ci-dessous pour tous les actes entrant dans le cadre de leurs attributions et en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, ou pendant la garde administrative, pour tous documents relatifs à la gestion des affaires courantes du Centre Hospitalier :

- Madame Gaëlle BLEAU, Directrice Adjointe chargée des affaires générales, des finances et de la gestion de clientèle,
- Madame Alexandra MECHOUD, Directrice Adjointe chargée du système d'information et des ressources matérielles,
- Madame Françoise BOUDAY, Directrice des Soins et des Ressources Humaines,
- Monsieur Eric ROCHET, Responsable achats, logistique et hôtellerie,
- Madame Marie GERBET, Responsable finances et dépenses,
- Monsieur Olivier VIENNET, Responsable technique et travaux
- Monsieur Thibault EUVRARD, Directeur Délégué du CH de Morteau
- Madame Alice CAILLIOT, Directrice Déléguée du CH d'Ornans

La présente décision annule et remplace les précédentes. Elle prend effet au 1^{er} mars 2021. Elle peut être retirée à tout moment et prendra obligatoirement fin lorsque le bénéficiaire cessera ses fonctions.

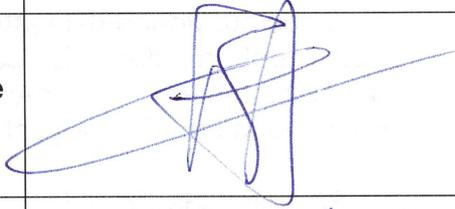
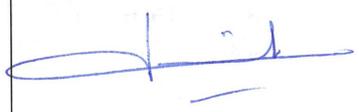
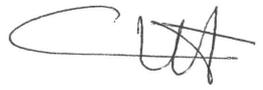
Décision prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Pontarlier, le 22 février 2021

Le Directeur,

Olivier VOLLE



PRENOM, NOM	FONCTION	SIGNATURE
Gaëlle BLEAU	Directrice Adjointe chargée des affaires générales, des finances et de la clientèle	
Alexandra MECHOUD	Directrice Adjointe chargée du système d'information et des ressources matérielles	
Françoise BOUDAY	Directrice des Soins et des Ressources Humaines	
Eric ROCHET	Responsable achats, logistique et hôtellerie	
Marie GERBET	Responsable finances et dépenses	
Olivier VIENNET	Responsable technique et travaux	
Thibault EUVRARD	Directeur Adjoint et Directeur Délégué du CH de Morteau	
Alice CAILLIOT	Directrice Adjointe et Directrice Déléguée du CH d'Ornans	



Le Directeur,

Olivier VOLLE

